

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 27 MARS 2023**

Le 27 mars 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 21 mars 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle,  
GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier,  
ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle,  
LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-  
Paul, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** Néant.

**Absents excusés :** SIMON Emmanuel,

**Absents :** ALLARD Mickaël, DUPUIS Virginie, FRESNEAU Eric, RENAULT Alexandra

**Secrétaire de Séance :** GUÉRY Louis.

### **DCM N° 2023 - 022: VOTE DE LA SUBVENTION DU CCAS ANNEE 2023**

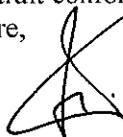
Monsieur le Maire indique aux élus que le CCAS de Morannes sur Sarthe – Daumeray a besoin pour équilibrer son budget primitif 2023 d'une subvention de 11.500 €.

Monsieur le Maire propose donc de verser au CCAS une subvention de 11 500,00 €.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal donne son accord pour le versement de la somme de **11.500,00 €** au CCAS. Ce montant sera inscrit en dépense du budget communal à l'article 657362 et en recette du budget CCAS à l'article 7474.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20230327-DCM2023-022-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2023  
Date de réception préfecture : 31/03/2023